PORT DU MASQUE

DE PROTECTION RESPIRATOIRE ET/OU DE LA CAGOULE

CONTEXTE

Le port du masque est réservé aux situations où la protection collective est impossible ou insuffisante. Le bon usage qui en est fait, implique une information des opérateurs sur les risques auxquels ils sont exposés, les moyens de s'en prémunir et une formation sur le port correct des appareils pour assurer leur efficacité. Code du travail : R4412-38 et R4323-104 information et formation des travailleurs.

OBJECTIF

Connaitre la règlementation en vigueur en matière d'équipement de protection individuelle, connaitre les vérifications avant usage.
Les conditions d'entretien et de stockage des appareils,
la nature des vérifications à effectuer.

CONTENU

- Règlementation et définitions
- Rappel sur les conditions d'intervention nécessitant le port de l'APVR
- Caractéristiques des équipements de protection individuelle (masque et cartouche)
- Entreposage et entretien
- Travaux pratiques

PUBLIC

Toute personne pouvant intervenir avec le masque ou la cagoule.

PRÉREQUIS

• **Formation initiale** : maîtrise du français (oral et écrit)
• **Formation recyclage** : maîtrise du français (oral et écrit) + certificat en cours de validité

MOYENS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

• Théorique et mise en situation pour la partie pratique pour chaque stagiaire.
• Un support de formation est remis à chaque stagiaire.

ÉVALUATION

Théorique.

DOCUMENTS DÉLIVRÉS SI RÉUSSITE DE L'ÉVALUATION

Attestation de fin de formation et de réussite.
Recyclage préconisé tous les 3 ans.

PRIX ET DURÉE

• Formation initiale ou recyclage « port du masque ou cagoule » : 2 heures, 80€HT/pers.
• Formation initiale ou recyclage « port du masque et cagoule » : 2.5 heures, 100€ HT/pers.

NOTA

• Formation intra entreprise sur demande avec un maximum de 10 stagiaires par session.
• Formation pouvant être réalisée dans vos locaux.